

Zeitschrift: Archäologie der Schweiz : Mitteilungsblatt der Schweizerischen Gesellschaft für Ur- und Frühgeschichte = Archéologie suisse : bulletin de la Société suisse de préhistoire et d'archéologie = Archeologia svizzera : bollettino della Società svizzera di preist

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Ur- und Frühgeschichte

Band: 1 (1978)

Heft: 4

Artikel: Un nouveau notable de la Colonie Equestre

Autor: Mottas, François

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-41>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un nouveau notable de la Colonie Equestre

François Mottas



fig. 1
Inscription honorifique à Quintus Severus Marcianus. Photo F. Francillon.
Ehreninschrift für Quintus Severus Marcianus.

Durant l'année 1978, la collection épigraphique du canton de Vaud s'est enrichie de deux découvertes fortuites dont nous devons la connaissance à M. Denis Weidmann, archéologue cantonal, que nous tenons à remercier de son extrême obligeance. La première est une colonne milliaire, provenant des environs de Versvey (commune d'Yvorne VD), que nous livrons au lecteur lorsque sa restauration sera achevée. La seconde, que nous publions ici, est une inscription honorifique à un notable de la Colonia Julia Equestris, aujourd'hui Nyon. Elle sera prochainement ex-

posée dans le nouveau musée installé dans la basilique de Nyon.

Le monument de Nyon (fig. 1) a été mis au jour le 19 janvier 1978 lors de travaux entrepris au sous-sol de l'immeuble sis au n° 2 de la rue du Prieuré (chez M. S. E. Persson). Il faisait partie des matériaux de remblai d'une ancienne cave, comblée à l'aide des décombres d'une maison antérieure. Mélangés à ceux-ci figuraient trois fragments d'un monument romain employés, semble-t-il, dans la construction primitive qu'on a pu dater du XVI^e siècle.

Une fois réajustés, les morceaux ap-

Q(uito) Severio Q(uinti) Severi(i)
 Marcelli filio
 Cornel(ia tribu) M[a]rciano
 dec(urioni) Col(oniae) I[u]l(iae) Eques[tr]is
 aedil(i) pr[ae]fect(o) pro
 (duobus)viris [pra]efect(o)
 arce[ndis] I[atroc]iniis
 (duo)vi[r(o)... fla]m(ini) Au[g(usti)]

»A Quintus Severius Marcianus, fils de Quintus Severius Marcellus, de la tribu Cornelia, décurion de la Colonia Julia Equestris, édile, préfet remplaçant les duumvirs, préfet à la répression du brigandage, duumvir..., flamine d'Auguste,...«

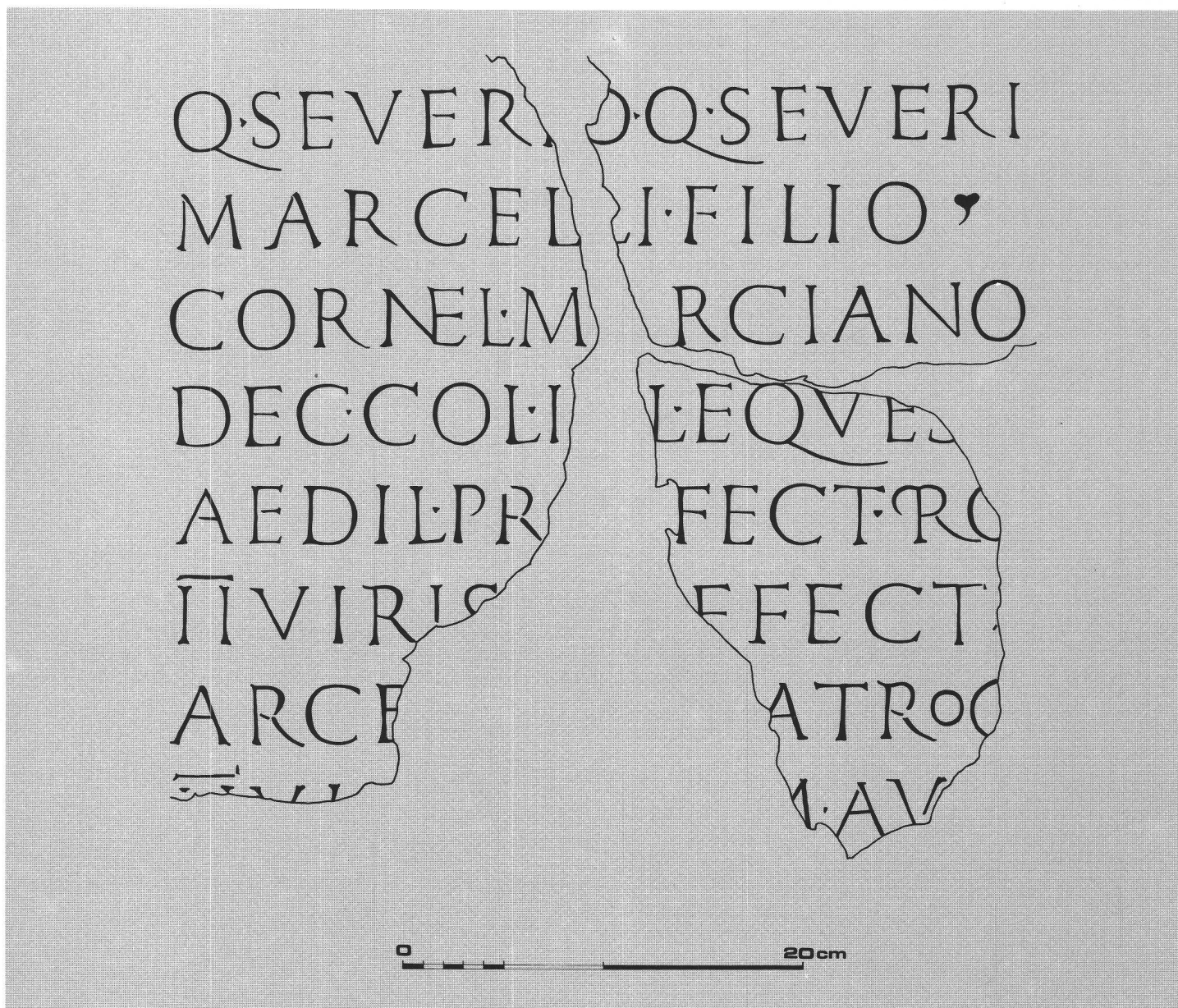


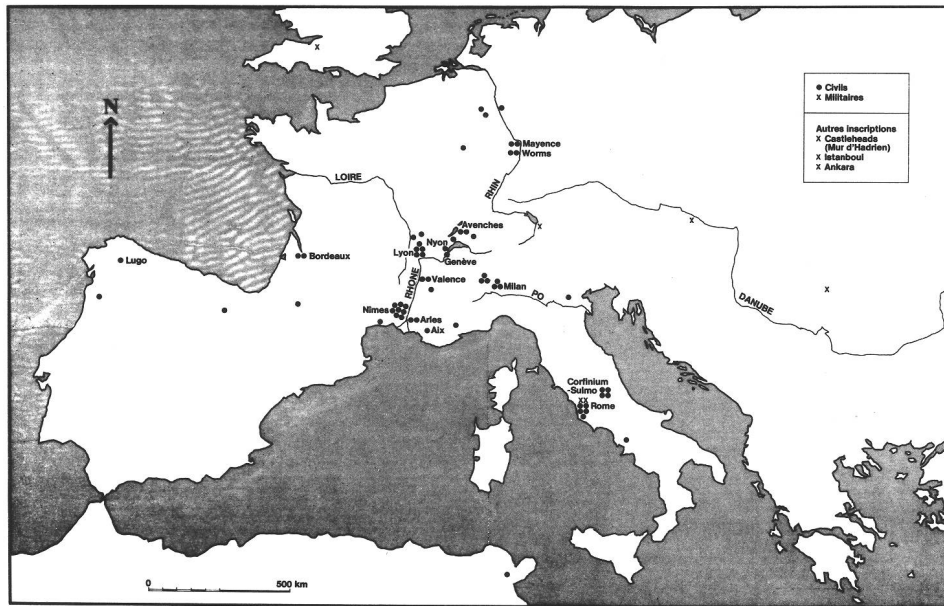
fig. 2
 Fac-similé de l'inscription.
 Faksimile der Inschrift.
 Facsimile dell'iscrizione.

fig 3.

Carte de répartition des Severii (chaque signe représente une inscription mentionnant un ou plusieurs Severii). Dessin A. Rahman.

Fundorte der Inschriften mit Erwähnung eines oder mehrerer Severii.

Ripartizione dei luoghi dove furono trovate delle iscrizioni menzionanti uno o più Severii.



partiennent à un bloc cubique en calcaire blanc du Jura. L'arrière et le bas du monument sont perdus. Sa surface supérieure, épannelée, était préparée pour recevoir un autre bloc. Les trois faces verticales conservées sont soigneusement polies et ornées d'un cadre mouluré, différent sur les faces latérales qui sont anépigraphes. La face antérieure porte une inscription latine dont la fin a disparu et qui est traversée par une cassure s'élargissant vers le bas.

Largeur du bloc : 63,2–64 cm ; hauteur max. : 55 cm ; épaisseur max. : 50 cm. Champ épigraphique : 43,2 x 40,7 cm. L'inscription (fig. 2), d'une écriture soignée et élégante du Haut-Empire, est gravée en petits caractères fins (hauteur : 3 cm). Ligatures et particularités graphiques : NE = NE (1.3), R = PR (1.5), O de format réduit (1.7) ; emploi systématique de l'interpunctation ; les lignes 2 et 6 s'achèvent par un folium décoratif. Lacune de 6 à 7 lettres au milieu de la l. 8. Copies, calque, photographies.

L'inscription gravée en l'honneur de Quintus Severius Marcianus, sur l'initiative d'une personne ou d'une communauté dont le nom a malheureusement disparu, retrace la carrière la plus complète que l'on connaisse à ce jour dans la Colonia Julia Equestris.

136 Certes rien de neuf dans les magistra-

tures et sacerdoces qu'elle énumère. Nous trouvons cependant mentionnée pour la première fois à Nyon la dignité de décurion, c'est-à-dire de membre de la curie, « conseil municipal » de la colonie. Charge après charge, Marcianus a gravi tous les échelons du cursus municipal : après avoir été édile, la plus basse fonction attestée en ce lieu¹, il a accédé immédiatement à la préfecture produumvirale ; il s'agit d'une suppléance de la magistrature suprême lorsqu'elle connaît une vacance ou qu'elle est conférée à titre honorifique à quelque haut dignitaire qui ne l'exerce pas effectivement. La préfecture à la répression du brigandage, mentionnée à la suite, est une fonction déjà connue à Nyon². Elle a fait l'objet de nombreux commentaires qui la situent en relation soit avec la sécurité du trafic sur les routes qui traversent le Jura, soit avec la répression des divers soulèvements qui ont agité la région au cours des quelques siècles d'existence de la colonie³. L'insertion de cette charge entre la préfecture produumvirale et le duumvirat paraît démontrer, contre l'avis de L. Flam-Zuckermann et de quelques autres, que la fonction était municipale et non impériale. La carrière de notre notable s'achève avec le duumvirat et le sacerdoce qui l'accompagne toujours à Nyon, le flaminat d'Auguste. La cassure de la

Pierre empêche de reconnaître si Marcianus a exercé le duumvirat quinquennal, qui n'est pas encore attesté dans la colonie, ou le duumvirat ordinaire, avec ou sans itération. Peut-être a-t-il été duumvir à deux reprises, comme son compatriote Tetricus qui fut également préfet à la répression du brigandage⁴.

Marcianus, inscrit dans la tribu Cornelia, semble originaire de la Colonia Equestris. On aimerait cependant cerner mieux le personnage par l'analyse des noms qu'il porte. Rien de plus commun que le cognomen Marcianus, sans attaches sociales ou géographiques précises. Remarquons toutefois que sur territoire suisse, ce surnom n'est attesté qu'à Genève et à Avenches où apparaît un second Severius Marcianus⁵. Quant au cognomen du père, Marcellus, il est, avec son féminin Marcella, mieux réparti sur la même aire⁶. Dans la région lémanique, on le trouve porté dans les familles les plus haut placées sur l'échelle sociale, comme celle de ce duumvir de Nyon, curateur des citoyens romains du conventus helvétique, qui a pour proches parentes une Julia Marcella et une Cornelia Marcella. Le dérivé Marcellinus (ou Marcellina) sert de cognomen à deux autres Julii des bords du Léman, Cn. Julius Marcellinus de Nyon et Julia Marcellina de Genève. Le premier est l'auteur d'une dédicace à la Dea Aventia, divinité topique d'Avenches, à laquelle ne s'adresse que des personnages de premier rang⁷. La seconde, dont le nom apparaît sur une inscription funéraire de Genève, a pour fils un certain Julius August. (?) et pour bru Severia Verula⁸. Ce mariage confirme les relations qui unissent les Severii et les Julii de l'Ouest lémanique. Ce faisceau d'observations donne à penser que la famille du duumvir Marcianus jouissait de liens privilégiés, sans doute matrimoniaux, avec quelques grands noms de la région, au premier rang desquels nous placerons les Julii de Nyon et de Genève.

Les Severii eux-mêmes étaient certainement de modeste origine. Ils dérivent leur nom du cognomen Severus, l'un des surnoms les plus répandus dans le monde romain, particulièrement chez les petites gens. Beaucoup de ceux que nous fait connaître l'épigraphie ont statut d'affranchis (fig. 4).

A un Severius ne semblent s'offrir que deux possibilités de promotion sociale, la carrière municipale et l'armée. Les inscriptions nous donnent ainsi l'exemple de plusieurs Severii magistrats de cités : chez les Gabales d'Aquitaine, à Bourbon-Lancy (Lyonnaise), Riez et Nîmes (Narbonnaise), Sulmona (Italie) et dans le municipium Giufitanum (Afrique proconsulaire)⁹. Par l'armée, d'autres Severii, servant comme légionnaires, prétoriens ou gardes du corps, sont parvenus à s'élever jusqu'au grade de sous-officier¹⁰. Rares sont ceux qui sont allés plus loin : un *beneficiarius consularis* en Rhétie, un *praefectus* (de cavalerie ?) stationné au Mur d'Hadrien et un *praefectus praesidiorum et montis Beronices*¹¹. Ce dernier a parcouru un cursus qui paraît significatif des ambitions que pouvait nourrir un Severius : après avoir poursuivi dans sa cité de Sulmona une carrière municipale jusqu'au quattuorvirat, il s'est vu confier un commandement militaire en Egypte avant d'entrer comme fonctionnaire dans l'administration sénatoriale avec rang de secrétaire de questeur (*scriba quaestorius*).

Sur les 70 inscriptions lapidaires mentionnant un ou plusieurs Severii que nous avons recensés dans les principales publications épigraphiques¹², plus de la moitié (36) proviennent de l'axe Rhône-Rhin traversant le plateau suisse (fig. 3). Particulièrement nombreux en Narbonnaise (16) et en Lyonnaise (7), les Severii sont aussi bien représentés sur le territoire de la Suisse actuelle (6). Puis, plus on s'éloigne de l'axe tracé par les deux fleuves, plus ils se font rares. Si on les rencontre encore fréquemment dans les zones de peuplement celtique (7 en Cisalpine, 3 en Aquitaine), au-delà ils ne se recensent plus qu'à l'unité. Quelques îlots privilégiés font exception : Rome – le chiffre de 7 inscriptions y est cependant trompeur puisqu'à côté d'un groupe de 4 affranchis (impériaux ?) se rencontrent 2 prétoriens (l'un vient d'Ariminum) –, le pays pélignien (4 inscriptions de Corfinium et Sulmo) et la région asturo-cantabrique (3). Sur les frontières et en Orient, 7 inscriptions émanent de militaires dont nous ignorons malheureusement la patrie.

Pour autant qu'on puisse faire confiance à des chiffres basés sur de si faibles échantillons de population, ces observations paraissent assigner

fig. 4
Épithaphe de Severius Commendatus, trouvée à Amsoldingen BE et provenant probablement d'Avenches. Le défunt est sans nul doute un affranchi, membre du collège des dendrophores augustaux chargé d'accomplir pour la sauvegarde de l'Empereur et la prospérité de la communauté les rites du culte de Cybèle. Photo J. Ewald.
Grabinschrift des Severius Commendatus, gefunden in Amsoldingen BE.
Stele di Severius Commendatus, trovata ad Amsoldingen BE.



aux Severii une origine locale. Il s'agit vraisemblablement d'autochtones de race gauloise ; leur romanisation pourrait être ancienne et dater de l'effort de colonisation déployé par César et Auguste ; c'est du moins ce que l'on peut supposer les fortes concentrations de Severii sur les territoires de Nîmes (8) et Lyon (5).

L'implantation des Severii sur le territoire helvétique est en outre confirmée par la toponymie. Deux villages de Suisse romande portent un nom dérivé de Severiacum, «domaine des Severii» : Siviriez dans le canton de Fribourg et Sévery dans le district de Cossonay VD¹³. Il est permis de supposer que ce dernier village a été fondé sur le domaine des Severii de Nyon puisqu'il est situé dans la zone frontière entre la colonie Equestre et la cité des Helvètes, entre l'Aubonne, où l'on fixe d'ordinaire la limite sur la base de témoignages médiévaux, et la Venoge, qui pourrait tout aussi bien avoir joué ce rôle de frontière.

- 1 Le titre exact des magistrats qui l'exercent est donc bien *aediles* et non *aediles duoviri* comme l'admettent E. Howald-E. Meyer (H.-M.), *Die römische Schweiz* (1941) 236 et n° 143 et F. Staehelin, *Die Schweiz in römischer Zeit*³ (1948) 154.
- 2 *Corpus Inscriptionum Latinarum* (CIL) XIII 5010 = H.-M. 140.
- 3 L. Flam-Zuckermann, A propos d'une inscription de Suisse : étude du phénomène du brigandage dans l'Empire romain. *Latomus* 29, 1970, 451 ss.
- 4 Voir note 2.
- 5 CIL XII 2611 : C. Ars(ius) M. ; 2621 et 2625 : M. Iulius M. (Genève) ; CIL XIII 5112 : Sever(ius) M. (Avenches).
- 6 H.-M. 66 (St-Maurice) ; CIL XIII 262 (Zurich), 5013 (Nyon), 5081 (Avenches).
- 7 H.-M. 182 ; cf. H.-M. 207-209.
- 8 E. Espérandieu, *Inscriptions Latines de Gaule Narbonnaise* (1929) (ILGN) 365.
- 9 CIL XIII 1571, 2806 ; XII 983, 3273 ; IX 3083 ; VIII 860.
- 10 Légionnaire : Année épigraphique (AE) 1934, 125 ; prétoriens : CIL VI 32520 et 32662 ; *optio signifer* : CIL III 1124 ; *centurions* : CIL III 261 et VII 45 ; *speculator* : CIL III 4452.
- 11 CIL III 5768 ; VII 889 ; IX 3083.
- 12 CIL, IG, Eph. Ep., AE, *Supplementum Epigraphicum Graecum* (SEG), ILGN.
- 13 *Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud* (1914-1920), art. Sévery.

Eine neue Inschrift aus der Colonia Equestris

In Nyon, der römischen Colonia Equestris, fanden sich in einem Haus des 16. Jahrhunderts Stücke einer lateinischen Ehreninschrift als Spolien verbaut. Sie war dem Quintus Severius Marcianus, einem Notablen der Colonia aufgestellt worden, wahrscheinlich für seine Verdienste als Bürgermeister und bei der Bekämpfung der Strassenräuber, die Verkehr und Feldarbeit verunsicherten. In der Westschweiz hatten die Severii, ursprünglich wohl Freigelassene einheimischer Herkunft, eine angesehene, vielleicht durch geschickte Heiraten verfestigte Stellung. Das zeigen die Karriere des Marcianus und Landgüter der Familie, deren Namen man in den heutigen Dörfern Sévery VD und Siviriez FR wiederfindet.

Una nuova iscrizione della Colonia Equestris

A Nyon, la Colonia Equestris romana, furono trovate in una casa del 16° secolo parti di un'iscrizione onorifica romana integrate alla costruzione. Era dedicata a Quintus Severius Marcianus, un notabile della colonia per i meriti ottenuti combattendo i briganti. I Severii appartenevano ad una ricca famiglia integrata probabilmente subito alla cultura romana, e conosciuta anche da altre iscrizioni romane. S.S. 137